



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **22 DEC. 2022**
Publié le : **22 DEC. 2022**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2022.097

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 07 décembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A JEAN MARIE MAILLE, LAUREN LOLO A PAULETTE DORRIERE, MICHEL NUNG A TANIA KITIC, FELIX MIRAM A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A EMELE JUDITH, CHRISTOPHE LUCAS A FRANCK BLEUSE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

Blaise ETHODET-NKAKE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION 2023 A L'ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN

RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal/Scènes de l'Est Valdoisien ;

Vu la convention pluriannuelle 2021-2023 signée entre les deux parties ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2021 portant attribution d'une subvention au bénéfice de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien pour un montant de 250 000 € en fonctionnement au titre de l'année 2022 ;

Considérant que la programmation des activités de l'association ne pouvant pas admettre de rupture de trésorerie, il est nécessaire qu'elle puisse recevoir une partie de la subvention municipale avant que le budget 2023 soit voté ;

Considérant qu'à cette fin, il est possible de verser à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, une avance au titre de l'année 2023 dans la limite de 1/12^e par mois calculé sur la base de la subvention allouée au budget 2022 de 250 000 € en fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le versement anticipé de la subvention au titre de 2023 à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, dans la limite d'un douzième par mois de la subvention de fonctionnement allouée au budget 2022 soit 20 833,33 € par mois.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Blaise ETHODET-NKAKE